

**Rapport sur la qualité des actifs au 31 Mars 2022**  
**(Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés)**

**Introduction**

Société Générale SFH (SG SFH) est une filiale détenue à 100% par Société Générale dont l'objet est de refinancer un portefeuille de prêts personnels immobiliers du Groupe, exclusivement constitué de prêts cautionnés par Crédit Logement, actuellement refinancé par l'émission d'obligations sécurisées notées AAA/Aaa par les deux agences de notation Fitch et Moody's.

La structure de bilan simplifié de SG SFH peut être résumée comme suit :

- au passif figurent des Obligations de Financement de l'Habitat (dits passifs privilégiés),
- à l'actif figurent les prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale.

Le portefeuille de prêts personnels immobiliers est apporté en garantie à SG SFH, en contrepartie de prêts collatéralisés octroyés par SG SFH à Société Générale, et apparaît donc au hors bilan de SG SFH. Ce portefeuille de prêts personnels immobiliers est originaire par Société Générale, par le Groupe Crédit du Nord, par BOURSORAMA et par la BFCOI (Banque Française Commerciale de l'Océan Indien).

Par transparence, le portefeuille de créances mobilisées au refinancement par ressources privilégiées est en totalité composé de prêts personnels immobiliers tous garantis à 100% par Crédit Logement. Les biens financés par les prêts dont dérivent ces créances sont des biens situés en France.

**I. Prêts garantis**

Les éléments chiffrés de la présente section font suite à une analyse par transparence du portefeuille de prêts personnels immobiliers refinancés par SG SFH.

**1. Répartition des encours de prêts garantis**

Catégorie de créance garantie	Type de contrepartie	Type de garantie	Encours en euros
Crédits investisseurs à l'habitat	Particuliers	Caution délivrée par un établissement de crédit (Crédit Logement)	47 185 470 478,68

Aucune créance impayée, créance douteuse ou provision n'est constatée au 31 Mars 2022.

2. Répartition des encours de prêts garantis en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées

Dès lors que 100% des prêts personnels immobiliers mobilisés correspondent à des prêts garantis par Crédit Logement, la répartition des encours en fonction de leur quotité éligible au refinancement s'effectue comme suit :

Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = CRD	35 301 530 205,38
Somme des encours en euros pour lesquels Min (Encours ; 80% Valeur du bien) = 80% Valeur du bien	11 883 940 273,30
<b>Total encours</b>	<b>47 185 470 478,68</b>

3. Répartition des encours de prêts en fonction de l'année de conclusion de ces prêts

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 Mars 2022 se répartissent par année de conclusion de ces prêts, comme suit :

Date de début de prêt	Nombre de prêt	Encours en euros
1994	11	602 663,34
1995	41	1 560 413,86
1996	56	2 952 666,16
1997	82	4 519 544,40
1998	97	6 683 352,32
1999	109	8 946 855,39
2000	188	13 517 992,67
2001	240	16 267 772,09
2002	366	19 649 972,36
2003	596	30 741 353,90
2004	860	43 994 247,54
2005	1 534	79 089 209,54
2006	2 167	131 931 723,63
2007	3 265	197 752 180,30
2008	3 681	225 152 066,86
2009	4 000	257 632 250,70
2010	7 918	573 703 022,51
2011	12 327	811 875 713,72
2012	11 796	810 133 633,63
2013	18 012	1 368 859 446,31
2014	20 266	1 777 909 313,72
2015	39 665	3 960 134 390,82
2016	31 094	3 645 208 824,78
2017	39 680	5 418 892 777,47
2018	37 335	5 966 862 734,67
2019	54 093	9 490 660 113,71
2020	35 172	6 700 952 754,34
2021	25 787	5 131 920 644,39
2022	2 649	487 362 843,55
<b>TOTAL</b>	<b>353 087</b>	<b>47 185 470 478,68</b>

4. Répartition des encours de prêts en fonction de leur durée résiduelle arrondie au nombre d'années le plus proche

Les encours de prêts personnels immobiliers mobilisés au 31 Mars 2022 se répartissent, en fonction de leur durée résiduelle, comme suit :

Durée résiduelle (arrondie au nombre	Nombre de prêts	Encours en euros
0	7 207	46 222 655,94
1	8 422	155 221 402,94
2	9 265	289 786 431,90
3	12 154	525 349 275,23
4	14 089	764 331 794,09
5	15 878	1 010 346 295,38
6	15 800	1 188 335 458,99
7	16 475	1 425 498 299,61
8	18 731	1 810 829 825,63
9	19 125	2 052 922 661,17
10	17 668	2 091 816 984,61
11	17 455	2 238 688 103,28
12	18 808	2 618 742 841,14
13	18 266	2 709 305 096,94
14	17 514	2 729 581 756,01
15	16 557	2 767 560 450,75
16	15 644	2 773 556 094,49
17	19 882	3 692 558 238,49
18	16 043	3 157 503 463,59
19	12 435	2 467 208 780,15
20	7 756	1 552 356 694,17
21	8 911	1 911 957 777,05
22	12 059	2 835 794 502,27
23	6 962	1 889 439 158,14
24	8 160	2 150 475 830,05
25	1 054	222 877 115,83
26	634	92 484 458,02
27	120	14 719 032,82
	<b>353 087</b>	<b>47 185 470 478,68</b>

5. Répartition des encours de prêts selon la localisation des biens financés

Les encours mobilisés correspondent en totalité à des prêts personnels immobiliers garantis à 100% par Crédit Logement, et financent un bien situé en France :

	Encours en euros	Localisation du bien
<b>Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit</b>	47 185 470 478,68	France

6. Répartition des encours de prêts cautionnés en fonction de la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts cautionnés composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de Société Générale au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA (low) pour DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garanti sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

Quotité éligible	Répartition en euros	Répartition en pourcentage
CRD	35 301 530 205,38	76,65%
80% valeur du bien réévalué	10 753 825 713,92	23,35%
<b>Total général</b>	<b>46 055 355 919,30</b>	<b>100,00%</b>

7. Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordre

NEANT

**II. Expositions sur des personnes publiques**

NEANT

**III. Organismes de titrisation et entités similaires**

NEANT

**IV. Valeurs de remplacement**

A. Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier, ou garantis par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit.

NEANT

B. Créances d'une durée résiduelle inférieure à 100 jours sur des établissements de crédit ou entreprises d'investissement établis dans un État membre de la Communauté européenne ou partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen lorsqu'elles bénéficient du second meilleur échelon de qualité de crédit établi par un organisme

externe d'évaluation de crédit reconnu par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en application des dispositions de l'article L. 511-44 du code monétaire et financier ou garanties par des établissements de crédit ou entreprises d'investissement du même échelon de qualité de crédit

Pays (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2022	Valeurs au 31/03/2022	Dépôts au 31/03/2022	Notations externes S&P/Moody's/Fitch
France			707 699	A-1/P-1/F1
Société Générale SA Total			<b>707 699</b>	

Durée résiduelle arrondie au nombre d'années entier le plus proche (en milliers d'euros)	Titres au 31/03/2022	Valeurs au 31/03/2022	Dépôts au 31/03/2022
Disponible < 1 an			62 699
<b>Total</b>			<b>645 000</b>
			<b>707 699</b>

C. Titres, sommes et valeurs reçus en garantie des opérations de couverture mentionnés à l'article L. 513-10 du code monétaire et financier (non pris en compte dans la limite définie à l'article R. 515-7)

NEANT

## V. Remboursements anticipés

Le taux moyen de remboursements anticipés sur l'ensemble des prêts immobiliers résidentiels du Groupe Société Générale et pondéré en fonction des encours refinancés sur le premier trimestre 2022 s'élève à 5,84%.

## VI. Risque de taux

En matière de risque de taux, Société Générale SFH se conforme aux règles de gestion du Groupe Société Générale, l'essentiel des postes de bilan étant parfaitement adossé en termes de montant, de taux et de maturité, ne nécessitant ainsi la mise en place d'aucun swap de couverture.

L'analyse de risque de taux repose principalement sur la mesure, le suivi et l'encadrement par des limites de la sensibilité de la valeur actuelle nette selon quatre scénarios distincts : la variation des taux de -10 bps, de +10 bps, un scénario de stress à la baisse (-100 bps) et un scénario de stress à la hausse (+100 bps).

Sensibilités de la position de taux (en millions d'euros) :

Entity	Scenario (EUR)	Buckets	Sensi	Thres.	Limits
Société Générale SFH	+10bps	Global	0,01	-0,20	-0,25
		Long-term	0,00	-0,10	-0,13
		Mid-term	0,00	-0,06	-0,08
		Short-term	0,01	-0,04	-0,05
	-10bps	Global	-0,01	-0,20	-0,25
		Long-term	0,00	-0,10	-0,13
		Mid-term	0,00	-0,06	-0,08
		Short-term	-0,01	-0,04	-0,05
	+100bps	Global	0,06	-2,00	-2,50
		Long-term	0,00	-1,00	-1,25
		Mid-term	0,00	-0,60	-0,75
		Short-term	0,06	-0,40	-0,50
	-100bps	Global	-0,06	-2,00	-2,50
		Long-term	0,00	-1,00	-1,25
		Mid-term	0,00	-0,60	-0,75
		Short-term	-0,06	-0,40	-0,50

## VII. Couverture du besoin de liquidité

Les flux de trésorerie positifs sont évalués par transparence et correspondent aux flux liés aux encaissements en principal et intérêts des échéances des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les flux de trésorerie négatifs correspondent aux flux liés aux décaissements de principal et intérêts des échéances des Obligations de Financement de l'Habitat émises.

A une date de tombée, une compensation des flux est effectuée, permettant de déterminer un solde pour la journée. La position de liquidité est calculée quotidiennement en additionnant le solde de la journée au solde des périodes précédentes.

Conformément aux dispositions de l'Annexe 2 à l'instruction n° 2014-I-17 relative aux éléments de calcul de la couverture des besoins de trésorerie mentionnée à l'article R. 513-7 du code monétaire et financier, les calculs prennent en compte le taux de remboursements anticipés déclaré dans le rapport mentionné au deuxième alinéa de l'article 13 du règlement CRBF n°99-10 arrêté au 31 Mars 2022 soit 5,84%.

Sur la période de 180 jours à partir du 31 Mars 2022, la position de liquidité minimale sur 180 jours est positive. Elle s'élève à 62,70 millions d'euros et correspond au solde du premier jour du semestre.

En cas de position de liquidité négative, SG SFH est dotée de sources additionnelles de liquidités constituées principalement des échéances d'intérêts et de capital perçues au titre des valeurs de remplacement.